

Le blason du village



Le territoire de Pourcieux qui était un simple fief partagé entre plusieurs coseigneurs ne possédait pas d'armoiries.

Louis XIV dont les caisses connaissaient une certaine pénurie obligea par l'édit de 1696 que chaque village du royaume fasse enregistrer son blason dans l'Armorial Général de France moyennant la somme de 20 livres.

Il fallut donc trouver des armes de fantaisie « parlantes » et respectant la science du blason.

On se rappela que Pourcieux, porcils en bas latin, signifiait étable à porcs, que les porcs se nourrissaient des glands des belles forêts de chênes du territoire communal et le tour fut joué. Le blason du village fut donc enregistré comme suit en termes héraldiques (science du blason): D'or, à un chêne de sinople, englanté du même, senestré d'un porc de sable, sur une terrasse de sinople.

En clair, fond jaune avec un chêne de couleur verte avec des glands jaunes. A sa gauche* un porc noir sur un sol vert.

*N'oublions pas qu'un blason à l'origine est un bouclier porté par un chevalier, donc il est normal que dans la description le porc se trouve à gauche du chêne lui-même à la droite du porteur de l'écu.